

CAP Locale Liste d'aptitude B en A du 12 Novembre 2019

Les élus FO-DGFIP64 ont lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente,

Face aux attaques incessantes dont font l'objet les fonctionnaires, FO-DGFIP64 rappelle son attachement à la liste d'aptitude partie intégrante du Statut de la Fonction Publique à un moment où beaucoup aimeraient le voir disparaître.

La DGFIP fait l'objet, depuis plusieurs années au nom de l'exemplarité, d'un «dépeçage» en règle de ses emplois (suppressions de 5775 emplois aux Finances sur trois ans supportées en grande partie par la DGFIP) ainsi que d'un démantèlement programmé de ses structures et missions comme en témoigne le projet de «géographie revisitée».

Les plans de qualification sont rapidement tombés aux oubliettes tout comme l'augmentation du point d'indice. Les manques en moyens matériels et humains font que nos collègues souffrent cruellement au quotidien, dans une indifférence totale, ne tenant que par leur conscience professionnelle.

Nos collègues sont en droit, eu égard à leur investissement, d'exiger un plan de qualification et des taux de promotion dignes de tous leurs efforts consentis depuis plus de dix ans.

Or, PPCR «le plus petit commun des rémunérateurs», que FO n'a pas signé, n'a apporté aucun correctif à cette situation.

Pire, la rémunération au mérite, si elle voit le jour, contribuera à accroître les inégalités de traitement entre agents.

Par ailleurs, l'augmentation du point de la CSG contribue à la précarisation financière de nos collègues.

Sous prétexte d'égalité avec le secteur privé, les fonctionnaires n'en récoltent que des désagréments sans percevoir une once de progrès.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, vous comprendrez aisément, Madame la Présidente, au vu des arguments développés infra, que les attentes des agents sont très importantes même si les potentialités (1 en A) sont, une fois de plus, très réduites.

Par ailleurs, nous condamnons l'appellation «à revoir» synonyme de «au-revoir».

Enfin, nous vous demanderons dossier par dossier d'explicitier vos choix.

Les représentants FO-DGFIP64 se montreront très vigilants sur les dossiers de collègues dont les qualités professionnelles sont indissociables d'une promotion de grade.

► **Après la géographie « revisitée », voici la liste d'aptitude « revisitée ».**

Mme Guichandut présidait cette CAP et le moins que l'on puisse affirmer **est qu'elle a « revisité la liste d'aptitude de B en A » établie en 2019.**

Elle a purement et simplement « déclassé » des collègues « excellents » de la liste 2019.

Les représentantes **FO-DGFIP64** ont dénoncé d'emblée ce « déclassement » et ont demandé à la Présidente si elle se rendait compte de l'impact de cette décision sur les agents et du message qu'elle leur adressait .

Elle a simplement répondu que la liste d'aptitude n'était pas un « coup de chapeau » et qu' il était nécessaire que les collègues soient de « vrais cadres A ».

L'explication nous semble un peu courte. A quand le détecteur de « vrai Cadre A » ?

Les élus **FO-DGFIP64** partent du principe que si les dossiers n'ont pas « perdu en valeur », le classement aurait du rester en l'état. La jurisprudence établie jusqu'ici par tous les Directeurs allait en ce sens.

Face à ce « coup du sombrero », exceptionnellement et contrairement à leurs habitudes, les élues FO ont voté contre.

Les collègues apprécieront la démarche directionnelle. Malheureusement ce qui s'est passé n'est que le prélude à l'arbitraire qui présidera désormais les CAP Locales (mutations et avancement) en l'absence des Organisations Syndicales.

Comme le précisait Frédéric Dard « un politicien ne peut faire carrière sans mémoire, car il doit se souvenir de toutes les promesses qu'il lui faut oublier ».

Vos représentantes **FO-DGFIP64** sont également intervenues sur le cas d'une collègue qui avait omis de saisir sa demande sur Sirhius. Le service RH a relancé la collègue et essayé de l'inscrire « manuellement » après qu'elle ait précisé qu'elle maintenait sa candidature. En vain, il semblerait que la DG ait verrouillé le système le jour même à 24h00.

Les élu(e)s **FO-DGFIP64** invitent la DG à mettre autant de célérité dans le traitement des dossiers en faveur des agents.

Néanmoins la Direction Locale s'est engagée à ne pas la pénaliser l'an prochain. Notre collègue devrait en toute logique retrouver le vivier des « très bons ».

Nous nous montrerons très vigilant(e)s quant à la rédaction du PV.

Les élu(e)s FO-DGFIP64 vous invitent à les contacter notamment lors des notations et éventuels recours afin de vous conseiller.

Vos élus en CAP Titulaires : Floriane DELINAGE (SIE Bayonne)

Suppléant(e)s: Johanna JOUVE (Trés Hasparren) excusée

Experte : Christine GABARRUS(Trés Hasparren)